

2ème étape Avenirs

09 avril 2023

Lieu : Centre Sportif St Exupéry -534, Avenue
St Exupéry - 69400 - Villefranche sur Saône

Bassin : de 25m / 8 lignes d'eau

Secrétariat : Comité du Rhône – NVB

Dimanche 09 Avril 2023 - Après-midi

Ouverture des portes : 13h30

Début des courses : 14h30

Programme de la réunion

- 1- 100m 4N Dames*
- 2- 100m 4N Messieurs*
- 3- 100m Papillon Dames
- 4- 100m Papillon Messieurs
- 5- 50m Dos Dames
- 6- 50m Dos Messieurs
- 7- 100m Brasse Dames
- 8- 100m Brasse Messieurs
- 9- 50m NL Dames
- 10- 50m NL Messieurs

- 11- 4 x 25m 4nages Dames
- 12- 4 x 25m 4 nages Messieurs

Règlements

Engagements :

- Sur le site extranat.fr
- Date limite du **mercredi 29/03/ au mercredi 05/04/2023 minuit.**
- 3 courses individuelles par nageurs maximum dont le 100m 4 nages.
- Afin de garantir un niveau minimal, les coachs doivent engager sur ces étapes que des enfants en mesure de valider un 100 4N.
- Le comité sera vigilant sur ce point de règlement.

Forfaits ou Modifications :

- Sur place, jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves.

Catégories : « AVENIRS »

- Réservé aux filles
de 11 ans à 8 ans (2012 / 2015)
- Et aux garçons
de 12 ans à 9 ans (2011 / 2014)

Récompenses :

- Lors de la finale du 18 juin 2023

Pénalités :

- Officiels : Selon le règlement en vigueur (page 3)



Toute participation aux compétitions organisées par le comité départemental du Rhône de natation sous-entend l'acceptation et le respect du règlement et du programme de natation course.

Les catégories d'âges filles et garçons

SAISON 2023 du 1er janvier au 31 décembre 2023

DAMES		CATEGORIES	MESSIEURS	
2012 et après	11 ans et moins	AVENIRS	2011 et après	12 ans et moins
2011	12 ans	BENJAMINS 1	2010	13 ans
2010	13 ans	BENJAMINS 2	2009	14 ans
2009	14 ans	JUNIORS 1	2008	15 ans
2008	15 ans	JUNIORS 2	2007	16 ans
2007	16 ans	JUNIORS 3	2006	17 ans
2006	17 ans	JUNIORS 4	2005	18 ans
2005 et avant	18 ans et plus	SENIORS	2004 et avant	19 ans et plus

Tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur »

***Nouvelle procédure lors des compétitions départementales « Avenirs ».**

Le comité départemental souhaite réglementer un minimum le circuit Avenirs qui aura lieu les 05 Février et 09 Avril à Villefranche ainsi que le 18 Juin à Tarare pour la finale.

Afin de maintenir un certain niveau dans les compétitions départementales Avenirs, Il est demandé aux entraîneurs de n'inscrire que des enfants capables de **valider un 100m 4 nages**.

Les grosses fautes de nage (nage dissymétrique) et de virages (touche à une main ou culbute sans toucher) seront automatiquement proposées à la disqualification.

Les enfants recevront une fiche explicative de la faute, qu'ils devront à remettre à leur entraîneur.

Pour l'ensemble des compétitions individuelles et de relais, qualificatives et de référence, la règle d'un seul départ sera appliquée. Pour les compétitions par équipe (interclubs TC, minimes et benjamins ; challenge du Rhône poussins), la règle de deux départs est applicable.

❖ HORAIRES

- Les horaires indiqués correspondent à l'ouverture des portes de l'établissement.
- La clôture des forfaits 30 minutes après l'ouverture des portes.
- Les courses débutent 1 heure après l'ouverture des portes.
- Les entractes restent à la discrétion des organisateurs.

❖ ENGAGEMENTS

- **Tous les nageurs doivent être régulièrement licenciés, c'est-à-dire licence oblitérée par le FFN, au jour et à l'heure du dépôt des engagements.**
- Les engagements individuels et de relais sont à faire en ligne sur le site www.extranat.fr
- Les engagements doivent être validés au plus tard le **mercredi minuit** précédent le jour de la compétition.
- Aucun forfait le jour de la compétition ne sera déductible du montant des engagements.
- **Aucun engagement supplémentaire ne pourra se faire le jour de la réunion sauf erreur de préparation du comité.**
- Les forfaits généraux ou partiels, les changements d'équipes pour les compétitions interclubs peuvent être réalisés par mail uniquement à comiterhonenatation69@gmail.com jusqu'au **vendredi midi** précédent la compétition.
- Selon le nombre important d'engagé(e)s dans certaines compétitions, le comité peut faire nager les nageurs 2 par ligne ; ceci pour ne pas surcharger la durée globale de la compétition.
- Pour les engagements, nous demandons que les temps soient indiqués de préférence sur un temps déjà effectué, en respect du tableau de temps limites d'engagement pour chaque catégorie (voir en annexe).

❖ RECOMPENSES & TROPHEES

Elles sont données lors des manifestations du comité du Rhône de natation selon le règlement en vigueur.

❖ TARIFICATION

- **Tarif des engagements sur logiciel en vigueur :**
Individuel : 2 euros - Relais : 4 euros
Équipes interclubs TC : 45 euros
Équipes interclubs Jeunes - Avenirs : 25 euros

❖ PENALITES :

- Forfait non déclaré : 18 euros par forfait.
- Dépassement du temps limite d'engagement : 15 euros par course.
- Absence ou insuffisance d'officiel(s) : 60 euros par officiel(s) et par réunion.

Les Pénalités sont à régler à réception de la facture mensuelle.

❖ PRESENCE D'OFFICIELS

- ❖ **Pour les compétitions individuelles avec et sans relais :**
- ❖ De 1 à 10 engagements par réunion : 1 officiel
- ❖ De 11 à 35 engagements par réunion : 2 officiels
- ❖ 36 engagements & plus par réunion : 3 officiels

Pour toutes les compétitions interclubs (compétitions par équipe) :

- ❖ **1 officiel pour 1 équipe engagée**
- ❖ Si plus de **5 équipes sont engagées**, un maximum de **5 officiels par club** sera comptabilisé.
- ❖ **Seuls, les officiels ayant obtenu leur titre (examen et pratique) déclaré dans la base de données Extranat peuvent être intégrés dans le dénombrement des officiels.**
- ❖ **Ces dispositions ne concernent pas les clubs non affiliés la saison précédente.**

❖ **BOISSONS DES OFFICIELS**

Les boissons données aux officiels à la pause de nos réunions seront rétribuées à 0,80 euros l'unité aux clubs assurant les buvettes de nos manifestations sur envoi d'une facture au comité du Rhône.

❖ **TENUES DES OFFICIELS ET DES ENTRAINEURS**

Les officiels et les entraîneurs devront se présenter au bord des bassins dans une tenue sportive correspondant aux fonctions qu'ils exercent : survêtement, short, tee-shirt et chaussures de plage.

❖ **PUBLIC**

Les plages ne sont accessibles qu'en maillot de bain, short, tee-shirt, sandalettes de piscine (tenue de sport). Pour l'ensemble de nos compétitions, seuls les nageuses, nageurs, entraîneurs et officiels sont admis au bassin.

❖ **RECLAMATION**

Toute réclamation devra être faite **par écrit au juge arbitre** de la réunion **par le représentant officiel du club** dans la 1/2 heure qui suit l'incident. Elle sera confirmée au Comité par écrit, dans les 48 heures qui suivront la réunion. Un jury d'appel est mis en place à chaque compétition. Tout club peut faire appel auprès de ce jury pour un repêchage éventuel suite à une décision prise par le juge arbitre de la réunion.

❖ **ORGANISATION CLUB**

Pour les challenges ou interclubs organisés par les clubs, les feuilles de jury, les résultats en fichier PDF et la sauvegarde de la compétition doivent être envoyés au comité du Rhône le lendemain de la compétition.

❖ **VALIDITES DES PERFORMANCES**

Toutes les performances réalisées au cours des compétitions FINA, LEN, FFN et par accord avec les fédérations affinitaires, scolaires et universitaires seront prises en compte et homologuées.

❖ **ADRESSE COURRIER ET MAILS**

Comité Départemental de Natation du Rhône – Métropole de Lyon
Espace des Sports - 28 rue Julien – 69003 LYON

Mails : comiterhonenatation69@gmail.com - comitenatationrhone.adm@gmail.com